



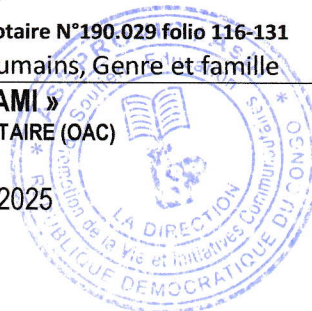
République Démocratique du Congo
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN, L'EDUCATION,
LA PROMOTION DES VIE ET DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES
« A.S.E.PRO.V.I.C »



Pers. Juridique N°088/CAB/MIN/J&DH/2012, Acte Notaire N°190.029 folio 116-131

Domaines d'interventions : Santé, Droits humains, Genre et famille

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET « AMI »
RECRUTEMENT D'UNE ORGANISE D'ASSISE COMMUNAUTAIRE (OAC)



N° Avis	: 010/GP-FM/ASEPROVIC/KN/2025
Date de publication	: 13 Juin 2025
Date de clôture	: 20 Juin 2025
Nombre des OAC	: 3

A. CONTEXTE

Le bilan NFM3 en RDC, souligne la nécessité de renforcer les stratégies d'offre de service en matière de prévention et de dépistage du VIH. On note que malgré des acquis notables obtenus, des gaps demeurent notamment en matière de capacités de dépistage des groupes les plus vulnérables du fait d'interventions communautaires limitées. Avec la GC7, le pays s'engage dans un processus de renforcement des interventions en direction des populations clés, La stratégie mise à jour prend ainsi en compte également les interventions clés de lutte contre le VIH/sida en rapport aux populations clés comme le dépistage par les pairs, avec ses différentes approches (EPOA, DOR, Index testing, Auto test...), la Prophylaxie pré exposition (PrEP), la référence accompagnée, l'intégration des questions de sécurité et sûreté et la réponse aux défis liés aux droits humains, selon une approche garantissant la différenciation de l'offre et le suivi individualisé.

Pour ce faire, une implication plus forte des acteurs communautaires, est nécessaire. C'est dans ce cadre, qu'il est prévu le recrutement de 50 organisations identitaires (Organisations d'assise communautaire) qui voient ainsi leur cahier de charge renforcé.

Le présent document présente les responsabilités des OAC dans le cadre de la stratégie (mise à niveau) d'offre de services aux populations clés en RDC.

C'est dans ce cadre que ASEPROVIC étant SR du PNUD recrute des Organisations d'Assise Communautaire (OACS) pour la mise en œuvre de ces activités dans la ville Province de Kinshasa.

B. Missions des OAC

Les organisations sont sollicitées en tant que partenaires de mise en œuvre pour réaliser les interventions communautaires suivantes :

- Services de dépistage différenciés du VIH ;
- Mesures de prévention pour les travailleur (se)s du sexe (TS), leurs client(e)s et autres partenaires sexuel(le)s ;
- Mesures de prévention pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et leurs partenaires sexuels ;
- Mesures de prévention pour les personnes transgenres (TG) et leurs partenaires sexuel(le)s ;
- Mesures de prévention pour les JFVES et adolescents et jeunes.

- Le dépistage des pairs en communauté
- Le suivi communautaire de ces populations dépistées positives au VIH afin de les maintenir dans les soins pour une charge virale (CV) durablement supprimée
- L'éducation juridique des cibles du programme
- La surveillance et la gestion des incidents liés aux violations des droits humains



C. Activités et responsabilités des OAC

2.1. Activités de prévention des IST/VIH et de la tuberculose

Selon les profils des cibles à desservir :

- Mettre en œuvre des activités de sensibilisation (communication interpersonnelle ciblée, animation des causeries éducatives en sorties mobiles, campagnes de sensibilisation) et de proximité selon les directives en la matière (fréquence de contact selon chaque type de service) sur les thématiques du VIH/SIDA et ses moyens de prévention (PreP+, préservatifs et gels lubrifiants), les Infections Sexuellement transmissibles (IST), de la tuberculose, de la planification familiale (PF), de l'éducation sexuelle complète, des violences sexuelles et basées sur le Genre (VSBG), ;
- Promouvoir et distribuer des préservatifs, gels lubrifiants, seringues à usage unique ;
- Organiser les groupes de soutien aux bénéficiaires sous PreP
- Informations et référencement sur/vers les services (médicaux, soutien psychologique) disponibles dans le cadre de la subvention

2.2. Conseil et dépistage du VIH et de la tuberculose

- Evaluation des risques pour le VIH et la tuberculose
- Dépistage en communautés selon les directives en la matière ;
- Screening de la tuberculose

2.3. Suivi communautaire des PVVIH

- Accompagnement continu des PVVIH à travers des groupes de soutien pour le renforcement d'adhérence.
- Distribution communautaire des ARV aux populations clés PVVIH
- Gestion des cas de coïnfection et comorbidité
- Référencement sur/vers les services (médicaux, soutien psychologique) nécessaires.

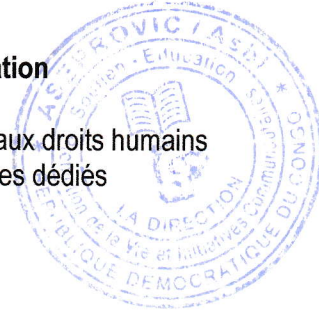
2.4. Education juridique

Les OAC sont engagées pour assurer la sensibilisation des pairs pour surmonter les facteurs déterminants liés aux atteintes/violations des droits humains notamment :

- Vulgariser les politiques et lois visant à garantir les droits à la santé pour tous et lutter contre la stigmatisation, la discrimination ainsi que les inégalités dans toute leur diversité dans la communauté et en milieu des soins
- Sensibilisation sur le renforcer l'autonomisation des populations clés
- Mobiliser les pairs sur l'engagement et autonomisation des populations clés
- Promouvoir l'approche hub sur la mutualisation des services et la disponibilité
- Information sur les services (assistance juridique et judiciaire, soutien psychologique) nécessaires.

2.5. Surveillance et Gestion des cas d'atteinte/violation

- Surveillance active et notification des cas de violation/atteinte aux droits humains
- Référencement/Accompagnement des victimes vers les services dédiés



D. Les liens avec les autres partenaires sur la subvention

Les OAC seront attaché à un centre convivial non intégré ou intégré et fonctionneront sous sa supervision en tant qu'entité attachée.

La place du prestataire ?

Le lien avec les SSR ?

E. Critères d'admissibilité des OAC

Pour pouvoir postuler en tant qu'acteur de mise en œuvre, les OAC devront obéir aux critères suivants :

a) Critères structurels :

- Etre une organisation à base communautaire identitaire légalement constituée
- Être représentative d'au moins deux groupes de populations clés
- Faire partie de la cartographie des organisations identitaires des populations clés (CARTOGRAPHIE DES ORGANISATIONS IDENTITAIRES DES POPULATIONS CLES Appropriation communautaire et Contribution à une riposte inclusive aux 3 maladies, PNLS, 2024)
- L'OAC doit être localisée dans une des zones de santé couverte par le Centre Convivial et/ou intégré, ESS de prise en charge VIH/TB appuyé par subvention FM
- Avoir une expérience de mise en œuvre des activités communautaires sur la prévention et prise en charge VIH et TB et/ou dans le secteur de santé publique

b) OAC doit identifier et disponibiliser les pairs éducateurs qui remplissent les critères ci-après :

Statut des pairs éducateurs des OAC

Critères Sociaux

- Etre une personne identitaire parmi les UDI, les Travailleurs de sexe, les HSH, les PVVIH, les patients TB, les Transgenres
- Avoir une connaissance sur la prévention et prise en charge VIH et TB et/ou dans le secteur de santé publique
- Avoir une expérience de mise en œuvre des activités communautaires
- Être un membre et/ou un leader reconnu dans le groupe spécifique/identitaire
- Être accepté par sa communauté
- Être un modèle pour sa communauté
- Avoir un contact régulier avec son groupe selon le ratio des pairs suggéré
- Connaître le contexte et le cadre locaux et les problèmes actuels

Qualités personnelles

- Adopter un comportement à faible risque
- Être prêt à consacrer un certain temps aux activités d'éducation par les pairs
- Être disponible et prêt à faire du bénévolat
- Être intéressé par son travail,
- Avoir un sens poussé d'initiative,

F. COMPOSITION DU DOSSIERS

- Documents légaux de l'organisation
- Rapports d'activités de deux dernières années
- Contrat de bail du siège de l'organisation
- Et tous autres documents nécessaires

G. DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être déposé au siège de l'ASEPROVIC, sise au numéro 39 Avenue Kwilungongo Quartier 4, Commune de N'djili, Référence Arrêt Sainte Thérèse.

Le recrutement étant local, seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Fait à Kinshasa, le 13 / 06 / 2025

La Direction

